

La tranquillité d'esprit au moment où vous en avez le plus besoin

SERVICE DE DEUXIÈME AVIS MÉDICAL DE WORLDCARE



Les nouvelles recherches et les progrès de la médecine font en sorte qu'il est parfois difficile pour tout médecin de rester à l'affût de toutes les dernières découvertes concernant les maladies complexes. Ainsi, lorsque vous recevez le diagnostic d'une affection ou d'une maladie grave, comment être certain que vous bénéficiez des décisions les plus éclairées à propos de votre traitement?

C'est à ce moment que le service de deuxième avis médical offert par WorldCare peut vous aider. Le service de deuxième avis médical de WorldCare peut fournir une deuxième opinion indépendante sur 29 affections ou maladies par l'intermédiaire d'éminents médecins des meilleurs établissements d'enseignement médical et des hôpitaux de recherche aux États-Unis.* Le service de deuxième avis médical de WorldCare vous procure la tranquillité d'esprit puisque vous saurez que vous avez reçu le bon diagnostic et que vous recevez le traitement qui vous convient.

Un avis médical provenant de spécialistes

Le service de deuxième avis médical de WorldCare fait appel à une équipe de spécialistes dans différents domaines d'expertise médicale qui collaborent et s'assurent de confirmer votre diagnostic et de définir le plan de traitement le plus indiqué. Vous obtenez l'accès à des conseils d'experts médicaux en fonction des plus récents progrès en matière de traitement au moment où vous en avez plus besoin.

Comment puis-je faire la demande du service de deuxième avis médical de WorldCare?

Si vous, ou l'une de vos personnes à charge admissibles, avez reçu le diagnostic de l'une des 29 affections ou maladies couvertes, vous pouvez demander un deuxième avis médical en téléphonant sans frais chez WorldCare ou en envoyant un courriel à l'adresse membercare@worldcare.com.

Pour en savoir davantage, veuillez visiter le site ÉquitableSanté.ca et cliquer sur ConnecteurSanté de l'Équitable.^{MD}

* Voir la liste des affections ou maladies couvertes au verso.

Voici ce à quoi vous pouvez vous attendre du service de deuxième avis médical de WorldCare

Le service de deuxième avis médical de WorldCare offre une solution complète et multidisciplinaire qui fournit

- un examen approfondi de vos documents médicaux et une interprétation des résultats de vos examens;
- un rapport complet écrit confirmant votre diagnostic et l'indication d'un plan de traitement;
- un livret détaillé du service de deuxième avis médical de WorldCare pour vous et pour votre médecin;
- un examen de suivi, au besoin, advenant pour toute question supplémentaire portant sur le rapport original;
- une conférence téléphonique, si nécessaire, impliquant votre médecin de famille ou spécialiste et la médecin-conseil ou le médecin-conseil du consortium WorldCare.

Quelles sont les affections ou maladies couvertes?

Il est possible d'obtenir un deuxième avis médical pour les 29 affections ou maladies couvertes suivantes :

1. Sida
2. maladie d'Alzheimer
3. amputation
4. tumeur cérébrale bénigne
5. cancer
6. maladies cardiovasculaires
7. douleur pelvienne chronique
8. coma
9. surdité
10. emphysème
11. remplacement de la hanche et du genou
12. perte de la parole
13. brûlures graves
14. transplantation d'un organe vital
15. traumatisme important
16. sclérose en plaques
17. maladies neurodégénératives
18. paralysie
19. maladie de Parkinson
20. insuffisance rénale partielle ou complète
21. polyarthrite rhumatoïde
22. accident vasculaire cérébral
23. cécité soudaine attribuable à la maladie
24. thrombophlébite et embolie

Problèmes de santé mentale :

25. troubles anxieux
26. trouble déficitaire de l'attention
27. dépression ou trouble bipolaire
28. trouble obsessionnel-compulsif

et

29. toute maladie mettant la vie en danger